



A La Roche Bernard, le 17 mai 2019

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer d'Ille et Vilaine
Service Eau et Biodiversité
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES Cedex

REÇU LE
21 MAI 2019

DDTM 35
Service Eau et Biodiversité

Objet : Avis de la CLE du SAGE Vilaine sur le dossier cascade 35-2019-00092 relatif à la DIG et autorisation environnementale pour la mise en œuvre du volet milieux aquatiques du contrat territorial 2020-2026 du BV Vilaine Amont.

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver, en PJ, l'avis de la Commission Permanente de la CLE du SAGE Vilaine, qui conformément à la délégation qu'elle a reçu de la CLE, a examiné le dossier cité en objet lors de sa séance du 9 mai 2019.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine

Michel DEMOLDER

**Commission Permanente de la CLE
 Du 9 mai 2019 à Pont-Péan**

**Délibération sur dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'autorisation
 environnementale du programme d'actions « milieux aquatiques » du bassin
 versant de la Vilaine amont porté par le Syndicat Intercommunal du bassin
 versant de la Vilaine amont**

Présentation du dossier

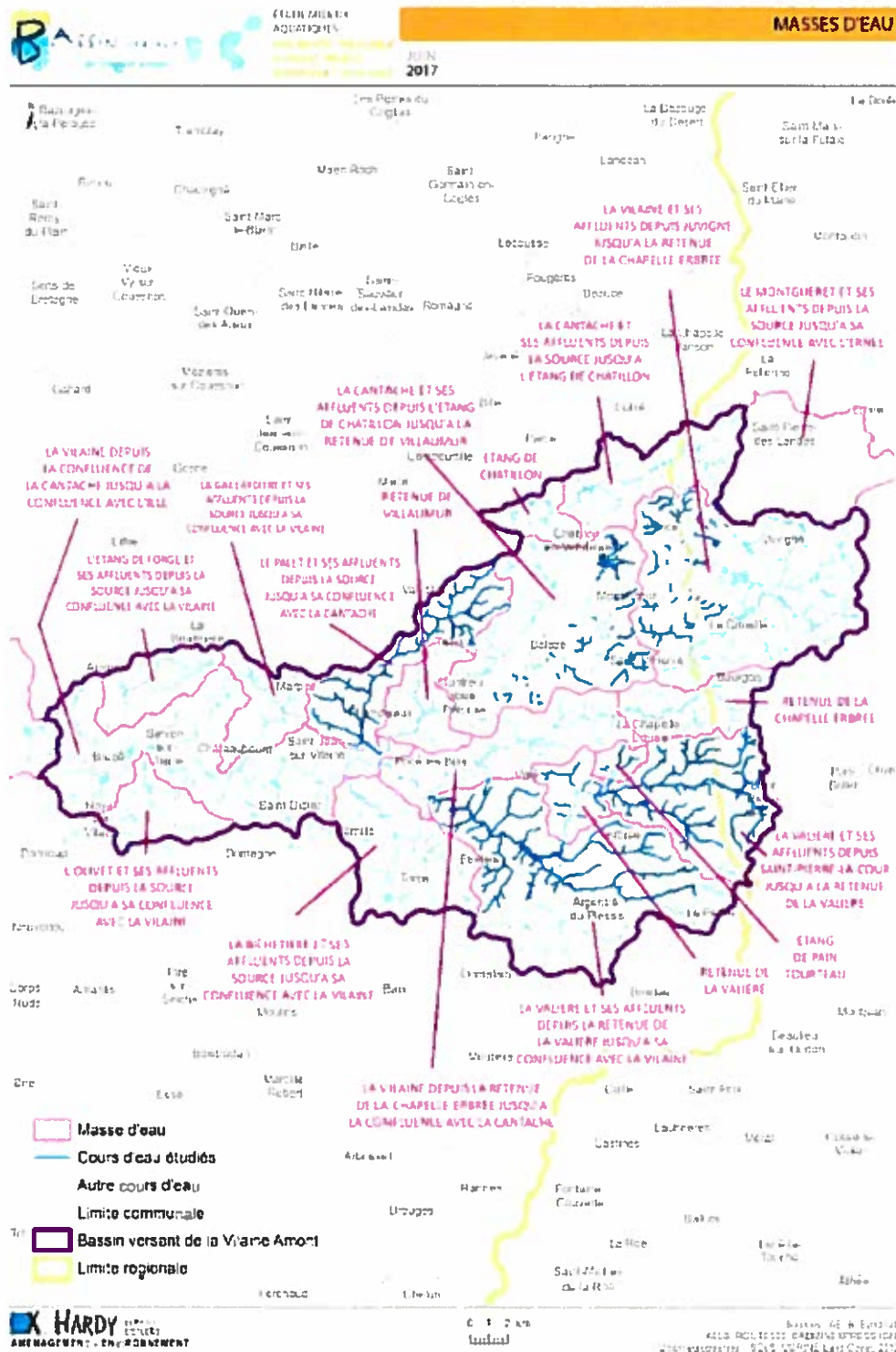
Le Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Vilaine amont a en charge la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur 54 communes majoritairement situées en Ille et Vilaine et une partie en Mayenne. Il s'étend sur 670 km². Le syndicat a fusionné au 1^{er} janvier 2019 avec le syndicat du Chevré.

Sur le volet milieux aquatiques, le syndicat a mis en œuvre un précédent programme d'actions sur la période 2009-2013. Celui-ci a fait l'objet d'un bilan en 2015. Le SIBVVA a souhaité poursuivre ce travail en portant une nouvelle étude diagnostic sur 288 km de cours d'eau selon la méthode REH¹. Les cours d'eau étudiés appartiennent aux masses d'eau suivantes :

Type de masse d'eau	Code	Nom de la masse d'eau	Eat ou potentiel écologique (2013)	Objectif écologique
Cours d'eau	FRGR0008a	La Vilaine et ses affluents depuis Juvigné jusqu'à la retenue de la Chapelle Erbrée	Moyen	Bon état 2021
Cours d'eau	FRGR0107a	La Cantache et ses affluents depuis l'Etang de Chatillon jusqu'à la retenue de Villaumur	Médiocre	Bon état 2027
Cours d'eau	FRGR0109a	La Valière et ses affluents depuis St Pierre la Cour jusqu'à la retenue de la Valière	Médiocre	Bon état 2021
Cours d'eau	FRGR0109c	La Valière et ses affluents depuis la retenue de la Valière jusqu'à la confluence avec la Vilaine	Moyen	Bon état 2021
Cours d'eau	FRGR1308	Le Paler et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Cantache	Médiocre	Bon état 2027
Plan d'eau	FRGL045	Etang de Pain Tourteau	Moyen	Bon potentiel 2021
Plan d'eau	FRGL046	Retenue de la Valière	Moyen	Bon potentiel 2021

¹ Réseau d'Evaluation des Habitats : Initialement mise en place par le Conseil Supérieur de la Pêche, cette méthode a été adaptée pour diagnostiquer les cours d'eau dans le cadre des contrats territoriaux du district Loire Bretagne

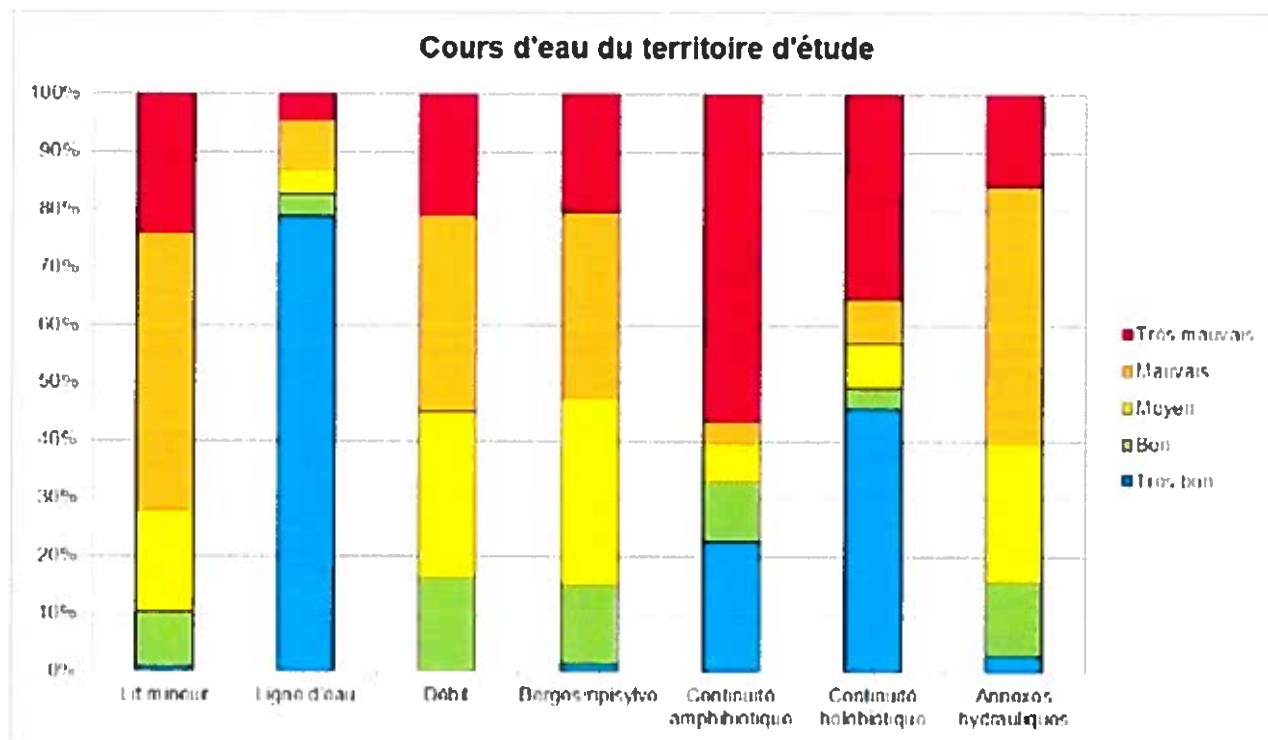
La carte ci-dessous localise les cours d'eau étudiés et les masses d'eau.



NB :

- Le bassin de la Vilaine amont est caractérisé par la présence de 3 grands barrages (Haute-Vilaine, Valière, Cantache) qui assurent un rôle d'écrêtage des crues, de soutien d'étiage et de ressource pour la production d'eau potable en ce qui concerne la Valière.
- Seule la Vilaine, en aval du barrage de la Chapelle Erbrée est classé en liste 1 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement (objectif de préservation de la continuité écologique). Il n'y a pas de cours d'eau classé en liste 2.

D'une manière globale, le diagnostic témoigne d'un mauvais état hydromorphologique des cours d'eau du territoire avec des dégradations importantes sur la quasi-totalité des compartiments étudiés (altération de 90% des linéaires sur le lit mineur, 85% du linéaire sur les berges et la ripisylve, 84% sur les annexes hydrauliques, 84% sur le débit, 67% sur la continuité amphibiotique (grands migrateurs), 51% sur la continuité holobiotique. Le diagramme ci-dessous illustre le résultat de ce diagnostic.



Les causes principales de cette altération sont l'aménagement hydraulique des petits cours sur 75 % du linéaire étudié, la présence de nombreux petits ouvrages de franchissement bloquant ou ralentissant le passage des poissons (172 pour l'Anguille et 192 pour la truite fario) et la présence de plans d'eau installés sur cours d'eau ou en dérivation (355). On retrouve aussi des ouvrages hydrauliques infranchissables sur certains affluents (11 pour l'anguille et 12 pour la truite fario). Le régime hydrologique est perturbé par la gestion des grands barrages et la présence de plans d'eau sur cours, sur source ou en dérivation qui intersectent une partie des écoulements et subissent une évaporation importante en période de fortes chaleurs. On note aussi la présence de berges et de lits dégradés par le piétinement du bétail et des problèmes de gestion de la ripisylve (25% du linéaire étudié où la ripisylve se compose seulement de la strate herbacée). Même si elle est ponctuelle, la problématique des plantes invasives se rencontre aussi sur ce bassin (présence de Renouée du Japon).

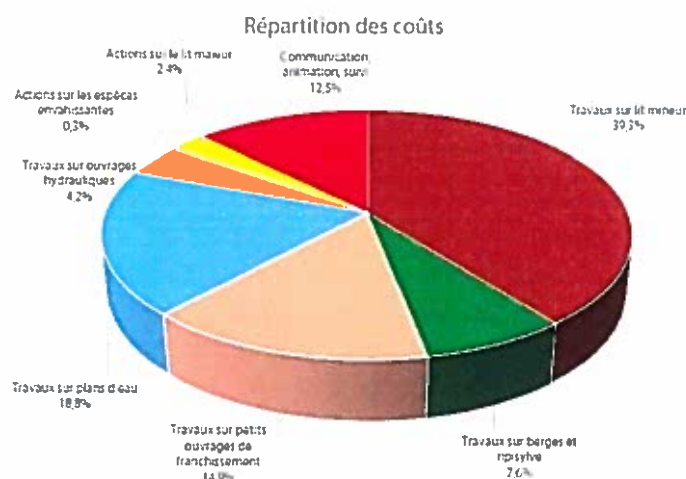
Le syndicat a retenu de travailler en priorité sur les masses d'eau de la Vilaine de Juvigné jusqu'à la retenue de la Chapelle Erbrée, la Cantache aval et sur la Valière amont. Sur les masses d'eau de la Valière aval et du Palet, les actions porteront uniquement sur la continuité et sur les plans d'eau. L'objectif est d'atteindre 30% du linéaire de cours d'eau en bon état hydromorphologique.

Le tableau ci-dessous compile les types d'actions, les quantités prévues et leur coût.

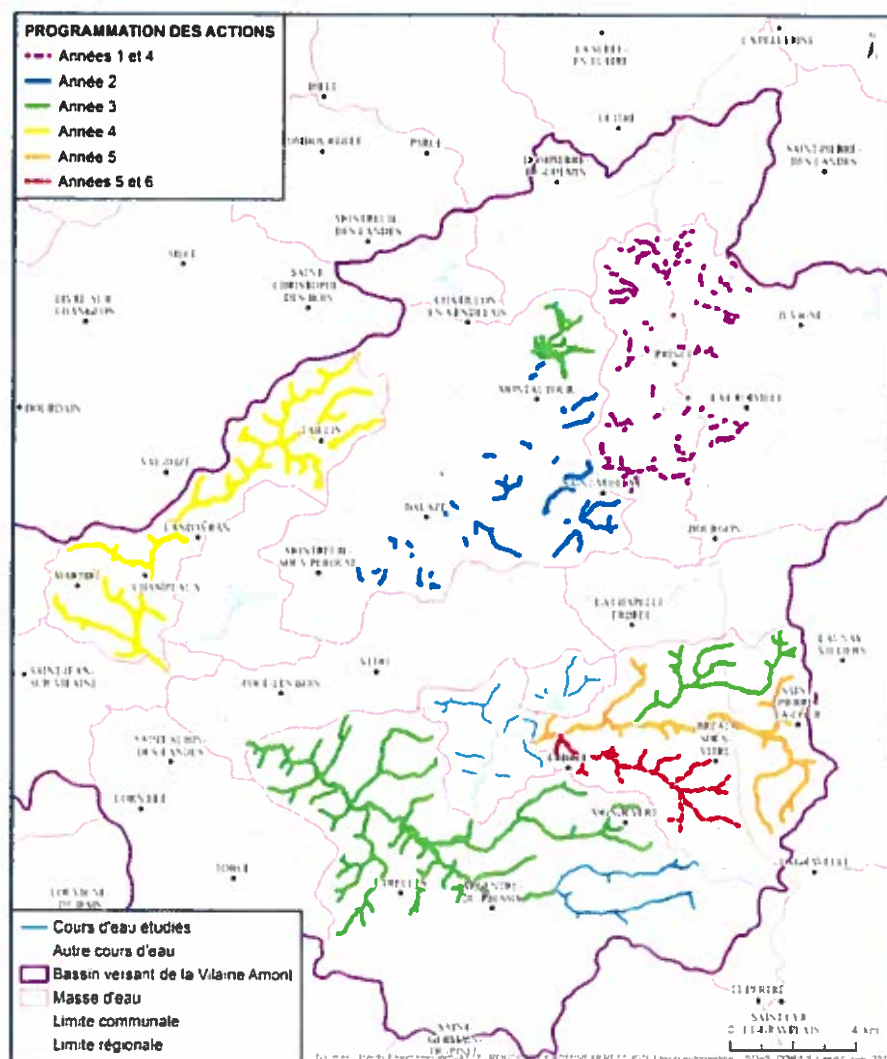
Type d'action	Quantité	Coût (€ TTC)
Travaux :		
Travaux sur lit mineur sur 33,7 km :		1 068 468 €
-Réhaussement du lit	17 180 m	
-Reméandrage	4 548 m	
-Diversification du lit	7 881 m	
-Diversification et restauration du lit	187 m	
-Remise du cours d'eau dans son talweg	3 126 m	
-Remise du cours d'eau à ciel ouvert	774 m	
Travaux sur les berges et la ripisylve :		205 970 €
-Travaux d'aménagement d'abreuvoirs	52 unités	
-Enlèvement de déchets	21 unités	
-Travaux sur les berges (problèmes piétinement)	580 m	
-Installation de clôtures	3 673 m	
-Restauration de la ripisylve (en préalable aux travaux sur lit mineur + embâcles)	20 663 m	
-Plantations	12 456 m	
Travaux sur les petits ouvrages de franchissement (remplacement, rampes, suppressions, ...)	140 unités	404 400 €
Travaux sur plans d'eau :		510 000 €
-Travaux programmés sur plan d'eau de Taillis (contournement) et Plessis Beuscher à Chateaubourg (effacement par le SYMEVAL)	2 unités	
-Travaux à définir	forfait	
Travaux sur ouvrages hydrauliques (effacement moulin de Montperron, effacement clapet d'Argentré du Plessis, études et travaux pour moulin de Palet et Moulin de Bressac)	4 unités	114 500 €
Actions sur les espèces envahissantes	forfait	7 200 €
Actions sur le lit majeur (restauration de zones humides)	forfait	66 000 €
Sous-total travaux		2 376 538 €
Communication, animation, suivi		58 980 €
Poste de technicien de rivière (1 ETP)		282 000 €
TOTAL général		3 717 518 €

Nb :

- des actions supplémentaires ont également été prévues (mais non budgétisées) pour anticiper d'éventuels refus (20% de linéaires supplémentaires) ;
- pour les plans d'eau, la stratégie retenue consistera à faire vérifier la régularité par les services de police de l'eau, informer les propriétaires des plans d'eau qui ne sont pas en règle, accompagner les propriétaires qui le souhaitent dans des projets de déconnexion ou d'effacement.



Le budget consacré à ce programme d'actions s'élève à **3 717 518 € TTC sur 6 ans (2020-2025)**. Il sera subventionné à hauteur de **49,9 %** par l'Agence de l'eau, **25,8%** par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et la Région Bretagne, **1,9 %** par le Conseil Départemental de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire. L'autofinancement sera supporté par le syndicat de la Vilaine amont sauf pour 2 actions portés par le SYMEVAL (effacement du plan d'eau du Plessis Beuscher à Chateaubourg) et par Vitré communauté (petits ouvrages liés à l'aménagement de la voie verte entre Fougères et Vitré).



Le diagnostic des cours d'eau de la Vilaine amont met en évidence une altération marquée sur tous les compartiments des cours d'eau du fait en particulier des travaux hydrauliques et de la présence de nombreux plans d'eau. Le programme d'actions cible l'action sur une partie du territoire pour mener des actions ambitieuses de restauration de la morphologie, des zones humides et de la continuité écologique. La mise en place d'un partenariat avec la DDTM d'Ille et Vilaine sur la question des plans d'eau et des ouvrages est nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés. Le projet répond au SAGE 2015. En particulier, on peut noter que les actions de rehaussement et de renaturation du lit mineur permettront d'améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides adjacentes. Les actions sur les ouvrages hydrauliques et sur les petits ouvrages de franchissement permettront d'améliorer la circulation piscicole (grands migrateurs et espèces holobiotiques). Les actions de lutte contre le piétinement répondent également au SAGE. En conséquence, la Commission Permanente de la CLE donne un avis favorable.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine



Michel DEMOLDER